

LA RENTRÉE SCOLAIRE

2018 - 2019

Pour l'année scolaire 2018-2019, la rentrée des élèves est prévue le lundi 3 septembre 2018. Voici le calendrier scolaire des différentes académies.

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans- Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : vendredi 31 août 2018		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 3 septembre 2018		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 20 octobre 2018 Reprise des cours : lundi 5 novembre 2018		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 22 décembre 2018 Reprise des cours : lundi 7 janvier 2019		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 16 février 2019 Reprise des cours : lundi 4 mars 2019	Fin des cours : samedi 9 février 2019 Reprise des cours : lundi 25 février 2019	Fin des cours : samedi 23 février 2019 Reprise des cours : lundi 11 mars 2019
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2019 Reprise des cours : lundi 29 avril 2019	Fin des cours : samedi 6 avril 2019 Reprise des cours : mardi 23 avril 2019	Fin des cours : samedi 20 avril 2019 Reprise des cours : lundi 6 mai 2019
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2019		

Je vous propose quelques liens susceptibles de vous éclairer sur vos droits :

1/ L'allocation de rentrée scolaire (ARS)

Cette allocation, versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sera versée, comme chaque année vers le 20 août. Elle permet d'aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire des enfants de 6 à 18ans. Son montant dépend de l'âge de l'enfant.

Vous pouvez également effectuer simulations et demandes de prestations directement sur le site de la CAF.

Âge	Montant
6-10 ans (1)	367,73 €
11-14 ans (2)	388,02 €
15-18 ans (3)	401,47 €

(1) Enfant ayant atteint 6 ans avant le 1er janvier qui suit la rentrée et n'ayant pas atteint 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et enfant plus jeune déjà inscrit en CP.
(2) Enfant ayant atteint 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et n'ayant pas atteint 15 ans à cette même date.
(3) Enfant ayant atteint 15 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et n'ayant pas atteint 18 ans au 15 septembre de l'année de la rentrée scolaire.
Si vos ressources dépassent de peu le plafond applicable, vous recevrez une allocation de rentrée scolaire réduite, calculée en fonction de vos revenus.

Pour en savoir plus :

La CAF : <http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/enfance-et-jeunesse/l-allocation-de-rentree-scolaire-ars?active=tab1>

Le journal du net : <https://www.journaldunet.fr/patrimoine/guide-des-finances-personnelles/1196497-allocation-de-rentree-scolaire-2018-montant-et-date-de-versement/>

2/ Les aides aux collégiens

Les aides sont toujours soumises à conditions de ressources :

La bourse des collèves (avec simulateur) : <http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html#Les%20bourses%20de%20coll%C3%A8ge>

Service Public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F984>

3/ Les aides aux lycéens

N'hésitez surtout pas à solliciter le service social de l'établissement scolaire dont dépendent vos enfants.

Les aides financières au lycée (avec simulateur) : <http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html>

Service Public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F616>



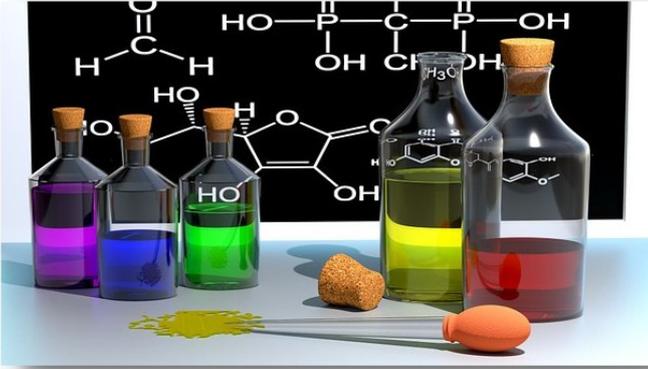
4/ Les aides de l'enseignement supérieur

Le portail numérique des démarches de l'étudiant : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33628/vos-aides-financieres.html>



Sur ce portail, vous trouverez tout un tas de bonnes informations et la réponse à toutes vos questions :

- ◆ comment trouver un logement étudiant,
- ◆ où manger à des prix raisonnables,
- ◆ la prise en charge de votre santé,
- ◆ votre dossier social d'étudiant,
- ◆ des applications utiles...



CAF logement étudiant(FB) :
<https://www.facebook.com/cafetudiants>

La sécurité sociale étudiante :
<https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudiant/etudiant>

Guide du Dossier Social Etudiant : http://media.etudiant.gouv.fr/file/Actu/90/6/Guide-Dossier-Social-Etudiant-2018-19_877906.pdf

Votre dossier personnalisé : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

L'annuaire de l'Education Nationale : <http://www.education.gouv.fr/pid24301/annuaire-accueil-recherche.html>

